



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 avril 2022
N°17

OBJET : Nomination d'un délégué du SIVOM VICO - COGGIA

Date de la convocation :
11/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 15 avril, à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. François COGGIA, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. COGGIA Jean Dominique, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic, M. AMPART Jean Claude, M. RAFFALLI Louis

Nombre de Conseillers
en exercice : 11

Nombre de membres
présents : 07

ETAIENT ABSENTS : Mme ANDREI Brigitte

Nombre de votants : 10

ABSENTS REPRESENTES :

Quorum : 06

Mme BIFERALI Martine donne procuration à M. RAFFALLI Louis,
Mme AIUTI Dominique donne procuration à M. AMPART Jean Claude,
M. LAPORTE Bernard donne procuration à M. CERVIOTTI Jean Louis.

Secrétaire de séance
M. COGGIA
Jean Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20220429-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2022

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis CERVIOTTI en qualité de délégué du SIVOM de VICO – COGGIA, démission actée par Monsieur François COLONNA Président du SIVOM VICO – COGGIA, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la nomination d'un nouveau délégué. La candidature unique de Monsieur Jean-Claude AMPART à ce mandat de délégué du SIVOM recueille l'unanimité des suffrages 10 voix pour et 0 voix contre. Monsieur Jean-Claude AMPART est nommé délégué du SIVOM en succession de Monsieur Jean-Louis CERVIOTTI.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20220429-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2022